



RAPPORT D'EXERCICE D'ÉVACUATION POUR L'ANNÉE _____

Nom de la RSG : _____

Tel que spécifié dans l'article 90 de la Réglementation sur les services de garde éducatifs à l'enfance, un exercice d'évacuation doit être fait à **chaque fois que la R.S.G. reçoit un nouvel enfant ou au moins une fois par six mois.**

A conserver dans vos dossiers

Exercices d'évacuation

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

Exercices faits lors de l'arrivée d'un nouvel enfant

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

Date enfant(s) présent(s) INT. RSG

J'ATTESTE que les exercices mentionnés plus haut ont été faits et que tout est conforme à l'article.

Signature de la RSG

date